



Service des formations professionnalisées

MASTER 2

Formation Notariale

UE1 Droit de la famille : Transmission à titre
gratuit
(Cours de M. NICOD)

8 mars 2018

9h - 12h

Le Code civil et une calculatrice simple sont autorisés.

Année universitaire 2017-2018

Semestre 3 - Session 1

UNIVERSITE TOULOUSE 1 CAPITOLE

2 rue du Doyen-Gabriel-Marty - 31042 Toulouse cedex 9 - France - Tél. : 05 61 63 35 00 - Fax : 05 61 63 37 98
www.ut-capitole.fr

Cas pratique :

Marcel Simmonet (82 ans), époux en secondes noces de Clémentine Cottard (64 ans), avec laquelle il s'était marié sous le régime de la séparation de biens le 4 octobre 1992, est décédé à Toulouse le 22 septembre 2017. Il laisse pour lui succéder, outre son conjoint, trois enfants :

- Garance (43 ans) et Etienne (41 ans), nés de son premier mariage ;
- Denis (27 ans), issu de sa seconde union.

Le couple Simmonet résidait dans une villa à Muret, dont Marcel avait fait l'acquisition en 1988. Cet immeuble et les meubles meublants qu'il comporte viennent d'être évalués à 480 000 €. Marcel était également propriétaire d'une collection de livres rares, évaluée à 70 000 €, et d'un véhicule automobile, d'une valeur argus de 22 000 €. Il possédait, en outre, divers comptes bancaires pour un solde créditeur de 23 000 €.

Le passif de la succession est estimé à 17 000 €.

En 1999, Marcel a fait donation à Garance d'un domaine agricole, dont il avait hérité de son père, sis à Mirepoix. L'acte notarié indique que cette libéralité entre vifs a été consentie « par préciput et hors part ». L'ensemble immobilier (ferme, granges et terres) vaut aujourd'hui 260 000 €. Mais Garance explique qu'elle a réalisé beaucoup d'aménagements et que, sans ces travaux, le domaine ne vaudrait que 210 000 €.

En 2001, Marcel a « prêté » la somme de 130 000 € à son fils Etienne – qui venait de faire l'objet d'un redressement fiscal. A ce jour, aucun remboursement n'est intervenu et Etienne affirme que son père avait décidé d'effacer cette dette...

A la suite du décès de son mari, Mme Clémentine Simmonet, née Cottard, souhaiterait quitter la région Occitanie pour se rapprocher de son fils Denis, qui achève ses études à Paris.

Elle vous informe, par ailleurs, qu'elle avait reçu du défunt – il y a maintenant presque 10 ans –, par un don manuel non enregistré, un manuscrit inédit de Victor Hugo comportant plusieurs dessins, récemment évalué (à la demande de l'assureur) à 82 000 €. Cette œuvre, à laquelle elle est particulièrement attachée, est déposée dans un coffre de banque loué à son seul nom.

Vous présentez à Mme Clémentine Simmonet un projet de liquidation de la succession, accompagné de toutes les explications qui vous semblent nécessaires.